

Rapport d'activité 2022



Des actions concrètes pour un monde du travail axé sur la prévention



Laurent HUYGHE
Directeur général

L'année 2022 est pour nous synonyme de renouveau et d'accélération dans la transformation de notre service, amorcée depuis maintenant deux ans. Ces évolutions interviennent dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 2 août 2021, qui vise à renforcer la prévention au sein des entreprises et à décloisonner la santé publique et la santé au travail. Dès l'ouverture de l'appel à déclaration annuelle, notre campagne visant à faire du Document Unique digitalisé un outil central dans la démarche de prévention de nos adhérents était lancée.

Une réorganisation de notre gouvernance et une modification de nos statuts ont été menées en parallèle, afin de répondre aux nouvelles exigences législatives, de front avec les travaux accomplis sur la tarification dite *per capita*. Au printemps furent amorcés les travaux sur notre nouvelle offre de socle de services, diffusée à l'occasion de la refonte de notre Guide de l'adhérent. Enfin, l'aboutissement du projet de fusion-absorption avec le service de prévention et de santé au travail du Genevois clôturait l'année.

Pour nos équipes, ces projets ont une finalité commune : nous permettre de poursuivre notre mission, en apportant une expertise en prévention et santé au travail à l'ensemble de nos adhérents, de la très petite à la grande entreprise, tout en arrivant à maintenir des services d'un niveau de qualité égale, partout sur le territoire.

Je remercie nos collaborateurs, administrateurs et partenaires, qui font au quotidien toute la force de notre association, pour leur engagement.

Bonne lecture,

Conseiller et accompagner les entreprises et les travailleurs

Notre mission principale est d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. Pour cela, nous conseillons et accompagnons les entreprises et les travailleurs afin d'agir en prévention primaire : nous intervenons au plus tôt sur les facteurs de risques professionnels dans le but de prévenir plutôt que de guérir.

Depuis 1954, notre association assure l'organisation, le fonctionnement et la gestion du service dans le cadre des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. L'objectif? Assurer notre mission en tant que service de prévention et de santé au travail auprès de nos adhérents. Nous fournissons aux entreprises de Haute-Savoie, ainsi qu'à leurs travailleurs, un ensemble socle de services qui couvre l'intégralité des missions* prévues en matière de prévention des risques professionnels, de suivi individuel

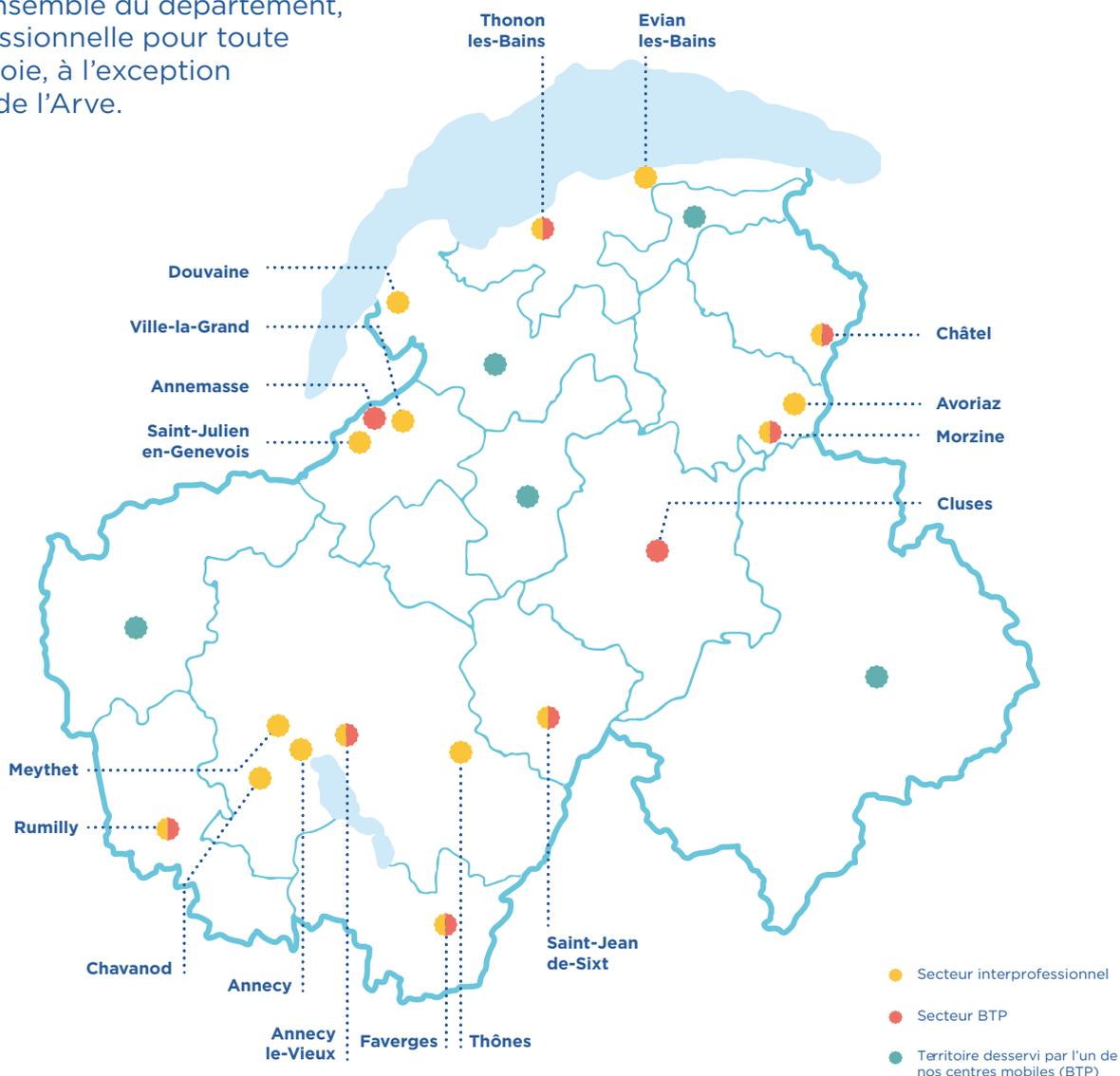
des travailleurs et de prévention de la désinsertion professionnelle, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur. De plus, notre association peut, directement ou indirectement, développer des activités en lien avec sa mission telle que définie par le Code du travail. Elle peut notamment devenir membre ou associée de tout organisme lui permettant de réaliser ses missions ou de faciliter leur réalisation, sur décision de son Conseil d'Administration.

*Article L. 4622-2 du Code du travail.

Des centres à proximité de nos adhérents, partout en Haute-Savoie

Notre compétence géographique :

BTP pour l'ensemble du département, et interprofessionnelle pour toute la Haute-Savoie, à l'exception de la Vallée de l'Arve.



Qui peut adhérer ?

Tout employeur relevant du champ d'application de la Santé au travail défini dans le Code du travail peut adhérer à AST74. Les chefs d'entreprise des entreprises adhérentes peuvent également bénéficier de l'offre de services proposée aux salariés. Les collectivités décentralisées et les établissements publics ayant la personnalité juridique relevant de la médecine de prévention peuvent conventionner avec l'association pour remplir leurs obligations en la matière dès lors

que la réglementation le leur permet. Les travailleurs indépendants du livre VI du Code de la sécurité sociale s'affiliant à celle-ci peuvent aussi désormais bénéficier des interventions de l'association. Enfin, les particuliers employeurs qui adhèrent à l'association peuvent bénéficier de nos interventions, dans le cas où elle a été désignée à cet effet.*

* Dans le cadre de l'article L.4625-3 du Code du travail.

► Notre gouvernance

Une association régie par la loi de 1901

Un Conseil d'Administration paritaire

de représentants désignés pour quatre ans :

10 représentants
d'employeurs

10 représentants
de salariés

Une Commission de Contrôle composée
de 15 membres, désignés pour quatre ans :

1/3 de représentants
d'employeurs

2/3 de représentants
de salariés

Comment ça fonctionne ?

Les représentants de salariés sont mandatés par les organisations syndicales représentatives des salariés. Les représentants des entreprises sont quant à eux mandatés par les organisations représentatives des employeurs au niveau interprofessionnel.



En tout début d'année 2022, nous avons dû renouveler notre gouvernance et modifier nos statuts. En effet, la loi nous a demandé de mettre en place un vice-président qui soit élu par le collège salarial.

► Notre offre de services

Des prestations harmonisées pour tous nos adhérents

Les trois volets de notre offre socle de services sont les suivants :

- la prévention des risques professionnels ;
- le suivi individuel des travailleurs ;
- la prévention de la désinsertion professionnelle.

► Flashez ce code QR pour retrouver tous les détails de notre offre socle de services !





Campagne Document Unique 2022 : un pari réussi !



Sofiane FETTIH
Responsable Pôle
Prévention Expertise
Chef de projet DUERP

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est obligatoire pour toute entreprise, et ce dès l'embauche du premier salarié. L'accompagnement à la réalisation de ce document est l'une des missions de notre offre socle de services et est compris dans la cotisation annuelle.

En janvier 2022, au moment de l'ouverture des déclarations d'effectifs annuelles, nous avons mis en place une campagne dont l'objectif était de faire découvrir nos services d'accompagnement au DUERP ainsi que notre nouveau module en ligne interactif, destiné à simplifier la réalisation de ce document pour les entreprises. Ce module est accessible depuis l'Espace adhérent, pour 50 €/an par entreprise.

En plus de fonctionner en synergie avec la fiche d'entreprise, ce nouveau module propose un véritable parcours pour l'employeur, proposant des suggestions d'actions préventives pour chacun des risques identifiés, ce qui simplifie grandement

la réalisation du plan d'actions, qui constitue le but final du DUERP. Afin de leur faciliter la prise en main de ce nouvel outil, les adhérents ont pu être guidés par nos préventeurs, qui ont organisé des permanences téléphoniques durant le premier trimestre 2022.

La campagne a permis d'augmenter de manière significative le taux d'équipement de nos adhérents en DUERP : 64,36 % ont ainsi pu mettre en place un DUERP digitalisé au sein de leur entreprise. Considérant que 18,27 % d'entre eux avaient déjà un DUERP, en 2022, c'est donc un total de 82,64 % de nos adhérents qui sont équipés de ce document obligatoire.

Cette première campagne est pour nous un véritable succès, car elle nous permet non seulement de remplir notre mission d'accompagnement auprès de nos adhérents, mais parce que pour plusieurs entreprises, ce fut le début d'une réelle prise de conscience dans l'évaluation des risques professionnels auxquels sont exposés leurs salariés. Cela nous permet de les accompagner dans la mise en place d'actions de prévention — notre mission première !

« C'est bien plus simple ! »

« Lors de l'ouverture de notre nouvel établissement, nous avons créé facilement un nouveau DUERP avec le module en ligne proposé par AST74. J'ai découvert un mode de fonctionnement idéal, puisqu'en étant interactif, notre DUERP est maintenant directement relié à notre plateforme collaborative, ainsi qu'à notre fiche d'entreprise. C'est bien plus pratique, et ça permet un contact facilité avec les équipes d'AST74. »

— **Phébé BLANCHARD**
Directrice des ressources humaines
Greenweez (Groupe Carrefour)

« Une vraie prise de conscience »

« Nous avons été aidés de A à Z par AST74, après une analyse approfondie sur le terrain des risques auxquels mon équipe est exposée au quotidien. Tous les collaborateurs ont été consultés pour ensuite établir ensemble notre DUERP, grâce à un outil en ligne très complet et simple à utiliser, suivi de préconisations qui nous permettent de mettre en place des actions concrètes de prévention.

En bref, les conseils d'AST74 ont été d'une grande utilité pour nous. En matière d'accompagnement, on ne peut pas faire mieux ! »

— **Florent D'AMICO**
Dirigeant de la société ACERIX
TPE établie à Saint-Jorioz

Un mode de cotisation simplifié, pour tous !



Sigrid LAVERNE
Responsable Relation
Adhérent

La réforme des services de prévention et de santé au travail nous a amenés à mettre en œuvre un mode de cotisation simplifié : le *per capita*.

En 2022, nous avons donc mené des travaux sur la tarification qui nous ont permis d'établir un tarif unique pour l'ensemble des salariés suivis. Auparavant, la cotisation annuelle était basée sur :

- ▶ la masse salariale;
- ▶ les risques auxquels sont exposés les salariés;
- ▶ le secteur professionnel.

Avec l'application de la législation en vigueur et du mode de cotisation *per capita*, notre objectif est de faire en sorte que nos actions en milieu de travail (AMT) soient plus facilement accessibles par les entreprises de petite taille, grâce à une répartition plus équitable de nos ressources.

En bref, nous proposons des services d'un niveau de qualité égal pour toutes les entreprises adhérentes, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, et sans distinction à l'égard du temps de travail, du type de contrat et des risques professionnels auxquels sont exposés leurs salariés.

Désormais, notre nouvelle tarification de 118,10 € par salarié suivi permet à tous nos adhérents d'accéder à l'ensemble de nos services, à un tarif unique.

Ce nouveau mode de cotisation *per capita* s'inscrit dans une stratégie axée sur la qualité de l'accompagnement de nos adhérents et permet de soutenir le financement de nos prestations en tant qu'acteur de proximité et de poursuivre notre mission d'accompagnement.

Ces missions sont détaillées dans notre nouveau Guide de l'adhérent. Nous y retrouvons une synthèse des informations essentielles à connaître et utiles pour nos adhérents, allant de notre grille tarifaire simplifiée à notre offre socle de services.

« Notre objectif est de faire en sorte que nos actions en milieu de travail soient plus accessibles par les entreprises de petite taille. »



▶ Flashez ce code QR pour télécharger notre nouveau **Guide de l'adhérent**



▶ Retrouvez ce contenu sous forme de **capsule vidéo** sur notre page YouTube !

Fusion : une réponse stratégique pour relever les défis actuels et futurs



Véronique DANOIS
Présidente de STG
jusqu'en 2022

C'est en novembre 2022 qu'était officialisée la fusion-absorption entre AST74 et le Service de Santé au Travail du Genevois (STG), un projet stratégique né d'une année de réflexion et d'échanges entre les deux services. À quels défis ce rapprochement répond-il ?

VD — La fusion entre AST74 et STG permet avant tout la mutualisation des ressources entre les services. En effet, la diminution de la ressource médicale, à l'échelle nationale et territoriale, justifie le rapprochement des services de prévention et de santé au travail. Par exemple, dans le cadre des recrutements, notamment de médecins du travail, une structure de taille départementale est beaucoup plus attractive au vu des possibilités offertes.

JPG — Sur le plan du suivi individuel, l'augmentation du nombre de visites complexes à réaliser par le médecin pose la nécessité de compléter les équipes médicales avec d'autres métiers. Dans ce contexte, il est pertinent pour nous de mutualiser l'investissement. En outre, notre vision partagée permet de mettre en place des actions de façon conjointe et de mettre en commun nos ressources afin de répondre à ces enjeux.

VD — La pertinence de notre stratégie de mutualisation des ressources se confirme dans le cadre de la mise en place de l'offre socle de services et de la construction de l'offre de services complémentaires pour nos adhérents. Il en est de même du développement de la cellule de prévention de la désinsertion professionnelle, un outil essentiel voulu par la réforme. De plus, le regroupement des compétences permet d'enrichir et de dynamiser les différents groupes de travail et le partage de pratiques.



Jean-Pierre GALOT
Directeur général de STG
jusqu'en 2022

JPG — En outre, la démarche de certification exigée par la réforme nécessite des compétences, des outils et des méthodes, dont le coût est mutualisé. Cette certification est un enjeu majeur pour l'obtention de l'agrément, et nous pousse à harmoniser nos pratiques, avec pour objectif l'égalité de traitement des adhérents et de leurs salariés. La réforme en cours nous oblige aussi à une digitalisation accélérée des systèmes, avec un renforcement de la sécurité et la dématérialisation de nombreux processus, dont le coût est également mutualisé. Enfin, le renforcement global du service nous permet de pouvoir appréhender le futur dans les meilleures conditions possibles, pour les adhérents comme pour les salariés.

« La pertinence de notre stratégie de mutualisation des ressources se confirme dans le cadre de la mise en place de l'offre socle de services pour nos adhérents. »



Retrouvez ce contenu sous forme de **capsule vidéo** sur notre page YouTube!

La force du collectif au service de notre mission



Dr Corinne BERTHET
Médecin du travail

La mise en œuvre de la loi du 2 août 2021 a nécessité pour tous les SPSTI de mettre en place une offre socle de services.

C'est grâce à un processus collaboratif que nos équipes ont pu accomplir cette mission avec brio. Chez AST74, nous sommes ancrés dans une culture participative forte et de longue date. Nous valorisons l'expertise propre à chaque collaborateur dans le cadre de nos projets. C'est ce que nous avons mis en pratique l'an dernier pour coconstruire notre offre socle de services, dans le but de répondre aux trois piliers réglementaires de la loi du 2 août 2021 que sont le suivi individuel, la prévention des risques professionnels et le maintien en emploi.

Dès le départ, les différents experts du service, accompagnés par une référente méthode, se sont réunis pour concevoir et structurer cette offre socle. Nous avons créé 8 groupes de travail pour traiter de chacune des thématiques qui nous permettent de répondre à la réglementation, par exemple l'ergonomie, les risques psychosociaux, ou le risque chimique. Chacun des groupes était piloté par un médecin référent et accompagné par la même référente méthode.

Nous avons ainsi pu partager nos points de vue selon nos spécialités respectives, et aligner notre vision de l'offre au cours d'un processus de coconstruction échelonné sur six mois.

À l'aboutissement de ce projet, les référents de chaque groupe se sont réunis au sein d'un comité de pilotage, avec la direction, pour finaliser cette offre socle de services. En conclusion, les vingt-cinq professionnels qui ont allié leur énergie et leur connaissance du terrain ont permis non seulement de définir notre offre socle de services, mais par là même de bâtir une vision et d'atteindre un cap partagé par l'ensemble des collaborateurs d'AST74 pour accompagner nos adhérents.

La finalité de ce projet collaboratif correspond à la réalité du terrain et des besoins réels des entreprises adhérentes et de leurs salariés, et permet de remplir notre mission de service de prévention et de santé au travail.

« Chez AST74, nous sommes ancrés dans une culture participative forte et de longue date. Nous valorisons l'expertise propre à chaque collaborateur dans le cadre de nos projets. »



► Retrouvez ce contenu sous forme de **capsule vidéo** sur notre page YouTube!

► Chiffres clés 2022

L'équipe AST74



- Fonctions médicales
- Fonctions de prévention
- Fonctions support



Effectifs par secteur géographique



- Annecy
- BTP
- Léman
- Genevois

Suivi individuel des salariés



- Suivi individuel (SI)
- Suivi individuel adapté (SIA)
- Suivi individuel renforcé (SIR)

Annecy



80 682
salariés suivis

- 1 à 9 salariés
- 10 à 49 salariés
- 50 à 199 salariés
- 200 à 299 salariés
- + de 300 salariés



- Médecin du travail
- Infirmier(e) de santé au travail

Léman



25 683
salariés suivis

- 1 à 9 salariés
- 10 à 49 salariés
- 50 à 199 salariés
- 200 à 299 salariés
- + de 300 salariés

Actions en milieu de travail (AMT)



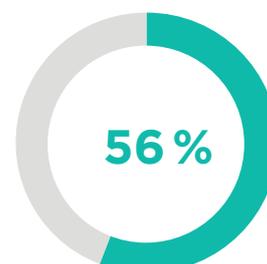
- AMT Document Unique
- Autres AMT

BTP



20 047
salariés suivis

- 1 à 9 salariés
- 10 à 49 salariés
- 50 à 199 salariés
- 200 à 299 salariés



8 882 adhérents

ONT BÉNÉFICIÉ D'UNE
AMT AU COURS DES
4 DERNIÈRES ANNÉES

Genevois



23 710
salariés suivis

- 1 à 9 salariés
- 10 à 49 salariés
- 50 à 199 salariés
- 200 à 299 salariés
- + de 300 salariés

Maintien en emploi

3 329

SALARIÉS CONCERNÉS PAR UNE ADAPTATION DE POSTE

1 088

SALARIÉS DÉCLARÉS INAPTES EN 2022

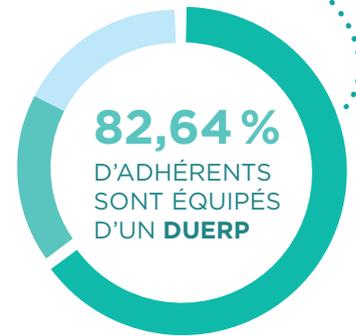
Fiche d'entreprise (FE)

15% ONT UNE FE DATANT DE MOINS DE 4 ANS

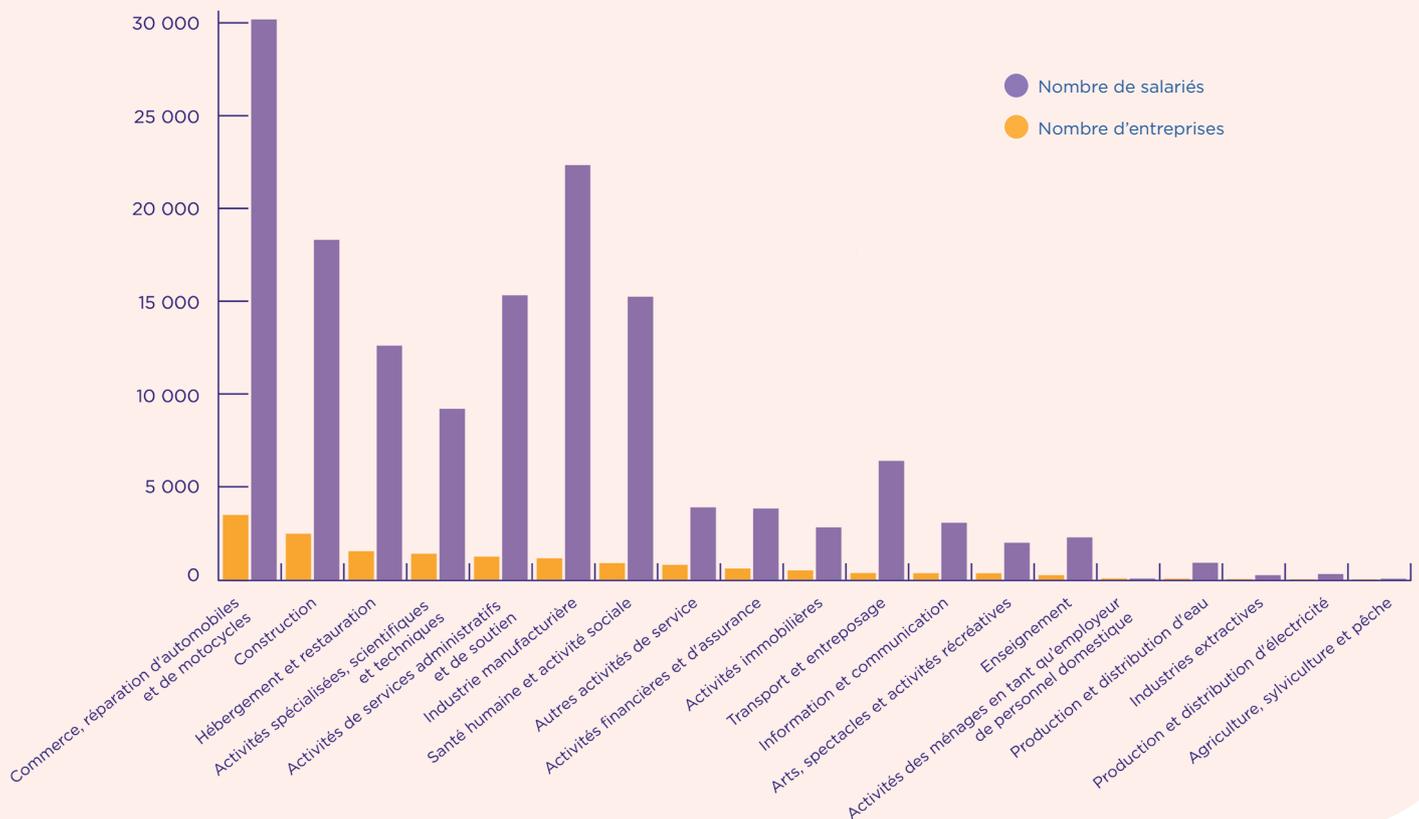


Document Unique (DUERP)

64,36% DES ENTREPRISES ADHÉRENTES ONT UN DUERP DIGITALISÉ



Répartition des entreprises adhérentes par secteur d'activité



Enquête de satisfaction 2022

Dans une démarche d'amélioration continue, nous avons mandaté un prestataire externe indépendant afin d'évaluer le **niveau de satisfaction*** des adhérents ayant bénéficié d'une AMT.

88%

88% des répondants ont déclaré être satisfaits, voire très satisfaits.

90%

90% des répondants déclarent être **prêts à faire appel à AST74 pour une action ou un conseil**, sur des problématiques de santé au travail ou d'amélioration des conditions de travail.

*Enquête de satisfaction menée sur la base d'un échantillon de 100 adhérents au premier trimestre.



« Merci pour votre accompagnement! »

Merci pour votre énergie, votre expertise, votre pertinence et vos qualités d'animation. Votre atelier a été particulièrement apprécié par l'ensemble de nos collaborateurs et par l'équipe de direction. Nous ressentons les premiers effets positifs de la sensibilisation qui a été réalisée puisque nous avons déjà constaté le port effectif des protections auditives par des personnes qui y sont habituellement réfractaires. C'est un véritable plaisir de travailler de concert avec une équipe médicale avec laquelle nous avons un vocabulaire, une vision et des objectifs communs.

— **Élise BRÉANT**
Cadre Qualité Prévention
Environnement
Vinci Construction

Des questions ?

Pôle Prévention

► prevention@ast74.fr

Cellule de prévention de la désinsertion professionnelle

► cellulepdp@ast74.fr

Service Relation Adhérent

► relationadherent@ast74.fr

04 50 45 13 56



► Retrouvez
tous les détails
de **notre offre socle
de services**



► Téléchargez
notre **Guide
de l'adhérent**